

Il y a des différences régionales au niveau du revenu personnel par habitant et il y a aussi des différences très sensibles relativement au coût de la vie dans les différentes parties du pays. Cela pourrait soulever la question de l'égalité d'une garantie de revenus uniformes visant à fournir des traitements égaux à des êtres égaux. Une telle mesure contribuerait à améliorer, somme toute, la situation des personnes âgées dans les provinces où le revenu par habitant est inférieur à la moyenne nationale, c'est-à-dire dans les provinces qui ne sont pas en mesure d'aider beaucoup leurs vieillards. D'autre part, cette mesure ferait exclusion des vieilles personnes vivant dans les provinces plus favorisées, mais ces provinces sont censées être en mesure d'offrir des compensations, d'une façon ou d'une autre, si elles sont disposées à le faire.

Dans le débat précité, nous avons insisté sur les réclamations formulées par les personnes âgées en vue d'obtenir une certaine égalisation du revenu en espèces et nous avons omis de parler de la variété des biens et des services, comme, par exemple, dans les domaines de la santé et du logement; ce sont là des facteurs qui peuvent contribuer beaucoup, et ils le font effectivement, à la sécurité économique des vieilles personnes. L'organisation d'ensemble visant à assurer la sécurité économique pose un problème très complexe, c'est ce que nous avons essayé de démontrer dans ce qui précède. Quel équilibre doit-il y avoir entre le revenu en espèces et les services qui sont offerts? Quelle est l'attitude des personnes âgées envers l'un ou l'autre de ces deux concepts, et, en ce qui concerne le revenu en espèces, dans quelle mesure vont-ils s'opposer à une évaluation de leurs ressources personnelles ou de leurs besoins? Quant aux services, comment la responsabilité doit-elle en être assumée d'une façon égale et efficace par les secteurs publics et privés et aux différents paliers du gouvernement? Ce ne sont là que quelques questions particulières pour lesquelles il n'est pas possible d'obtenir de réponses avant d'être en possession de renseignements plus précis et d'une plus grande variété d'études de la part des spécialistes que les données dont nous avons disposé jusqu'ici. Enfin, il y a la question d'intégrer les mesures sociales dans le programme économique dans son ensemble. Auparavant, cela n'était pas considéré bien important, car les programmes de bien-être étaient assez restreints et n'étaient que des opérations de subventions; mais actuellement il n'est plus question de l'ignorer, alors que la société s'est instituée principale responsable du bien-être de ses membres et est prête à consacrer une tranche importante de ses ressources à la réalisation de cet objectif.

Dans une étude récente, Titmuss²⁴ a mentionné le «phénomène de l'iceberg» dans l'organisation du bien-être social: cela traduit souvent les aspects manifestes de la pauvreté, tels qu'un petit revenu et l'absence de services, l'omission qui est faite d'agents d'insécurité et d'inégalité plus difficiles à détecter, comme, par exemple, les effets du régime d'imposition, la manière dont sont distribuées les subventions de l'État, les risques d'inflation et combien d'autres facteurs. D'une manière semblable, nous n'avons abordé dans le présent chapitre qu'une petite partie de la question de la sécurité économique, en omettant un grand nombre de considérations connexes, et nous nous sommes contentés d'énumérer une série de points qui demandent à être développés d'une manière finale.

²⁴ R. M. Titmuss, *The Role of Redistribution in Social Policy* (manuscrit dactylographié).